



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

CANTON
D'AUNEAU

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} décembre 2021, à 20h30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr MILOCHAU Serge, Maire.

Etaient présents : Mr MILOCHAU Serge, Mr ROUSSEAU Nicolas, Mme LIGNEAU Céline, Mme PLAINO Vanessa, Mr PROUTHEAU Jean-Luc, Mme BONAMY Aurélie, Mme MILOCHAU Soline, Mr BRISSON Pascal, Mr BERNADET Emmanuel

Absent excusé :

Mme MILOCHAU Soline a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le compte rendu de la séance du 29 septembre 2021.

- Lors de la réunion avec Habitat Eurélien qui a eu lieu le 21 octobre dernier concernant l'aménagement d'un lotissement sur la commune de Vierville, 2 plans d'aménagement ont été présentés. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions d'aménagement réalisées par un cabinet d'étude. Le conseil municipal **RETIENT** l'esquisse n°1 avec la création de 8 parcelles constructibles. De plus, le choix de lanterne pour ce projet a été demandé par Territoire d'Énergie. Après consultation, le conseil municipal **RETIENT** les lanternes BAYAMO 40 W.
- Dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028, la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France (CCPEIDF) réalise un appel à projets pour les différentes communes du territoire. Dans ce cadre, il a été réfléchi à la réalisation de travaux de rénovation énergétique pour le bâtiment de la mairie. Afin de pouvoir être éligible aux conditions requises pour l'obtention d'une subvention de 50 %, une étude énergétique a été réalisée par le bureau d'étude DELAGE et COULIOU pour un montant de 1 200,00 €HT soit 1 440,00 € TTC. Afin de mandater cette dépense, une décision modificative sera produite pour abonder les crédits au chapitre 20.
Pour les travaux d'isolation et doublage des murs, ainsi que pour les travaux d'électricité, de plomberie, de ventilation et l'installation d'une pompe à chaleur des devis ont été demandés. Le projet de réhabilitation sera une échéance pour 2024/2025.
- **APPROUVE** le projet de promesse de constitution de servitudes pour la commune de Vierville concernant le projet de renouvellement du parc éolien du chemin d'Ablis. Ce projet couvre toutes les servitudes (survol, chemins, câbles, ...).

- Pour Noël, la sortie aura lieu le samedi 11 décembre 2021 au parc de trampolines « Espace 360 » à Luisant, pour les enfants de la commune âgés de 6 à 18 ans. Le départ est programmé à 13h00 précises sur la place de la mairie.
- Pour les enfants de moins de 6 ans, un jouet sera remis à l'occasion d'un goûter organisé le dimanche 19 décembre 2021 à 15h00 dans la salle polyvalente, en présence du Père Noël.
- Les colis offerts aux personnes âgées seront distribués par les membres du CCAS courant le mois de décembre.

Questions diverses :

Point sur la demande d'élaboration de PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour la commune. Une réunion a eu lieu le 1^{er} décembre 2021 pour le lacement du diagnostic stratégique avant PLUi. A la suite de cette réunion, le cabinet d'étude propose d'organiser des visites dans la commune en vue de la préparation du PLU.

La Dotation de Solidarité Rurale sera revalorisée pour l'année 2021, pour un montant de 2 000,00 €.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la CCPEIDF prendra en charge les frais du SDIS 28. Cette dépense sera déduite des dotations versées par la CCPEIDF.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment M14, seront supprimées. Ainsi, le référentiel M57 étend les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre. En M57, les principes comptables sont plus modernes. Le droit d'option est déjà ouvert aux collectivités appliquant la nomenclature M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2023. Le Conseil Municipal approuve l'application budgétaire et comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Le Maire,



Serge MILOCHAU